

L'info

Le journal
des locataires de
Grenoble Habitat

#72

JANVIER 2026

Le mot du président...

L'année 2025 a été riche en défis, mais aussi en avancées déterminantes pour Grenoble Habitat. Alors que s'achève mon mandat de Président, je mesure l'importance des efforts collectifs qui ont permis de redresser, en deux ans, notre gouvernance, notre situation financière et notre gestion opérationnelle. Fruit d'un travail rigoureux et partagé entre direction renouvelée et salariés, notre action est à votre service, et celui des collectivités.

Je souhaite, avant mon prochain départ, exprimer ma profonde gratitude aux organisations des locataires pour leur contribution active et leur regard critique, toujours constructif. Leurs retours, attentes et vigilances ont été essentiels pour renforcer la qualité de notre gestion. Ce dialogue, parfois exigeant mais toujours nécessaire, reste une force pour Grenoble Habitat. Il en est de même pour celui avec les services de la Métropole et des communes.

Alors que les élections municipales de mars 2026 approchent, je reste convaincu que l'engagement fort au service du logement social, pilier de la cohésion urbaine, doit perdurer sur notre territoire. C'est aussi à vous, locataires, de faire entendre votre voix. Elle compte, et elle devra continuer de s'exprimer avec force.

En ce début d'année 2026, je vous adresse mes vœux les plus sincères de santé et d'épanouissement. Une année qui s'ouvre et qui porte avec elle de nouvelles perspectives. Qu'elles soient, pour chacune et chacun d'entre vous, synonymes de sérénité et d'un cadre de vie toujours plus adapté à vos besoins.

Claus Habfast,
Président de Grenoble Habitat

Page 3

LE DOSSIER

Prévenir la fraude :
les bons gestes à adopter

Page 4

LA PAROLE AUX FÉDÉRATION
DE LOCATAIRES

99

TOUTE L'ÉQUIPE
DE GRENOBLE HABITAT
VOUS SOUHAITE UNE ANNÉE 2026

JOYEUSE & SOLIDAIRE !



**C'EST NOUVEAU
CHEZ GH !**

Une proximité renforcée pour un quotidien plus humain

Dans le cadre de notre engagement à l'amélioration continue de la satisfaction locataire, Grenoble Habitat met en place deux initiatives renforçant la proximité. Un employé d'immeuble a été affecté au sein de la résidence Malherbe à Grenoble et un autre le sera en 2026 sur les patrimoines situés Grande Rue à La Tronche, assurant une meilleure réactivité sur l'identification des problématiques rencontrées par les résidents. Ces créations de poste doivent permettre une meilleure écoute et un renforcement de notre présence sur ces résidences. Leurs missions principales consisteront au nettoyage des parties communes, halls et abords immédiats le matin, et l'accueil des locataires, l'après-midi. Par ailleurs, tous les salariés de Grenoble Habitat participeront à un « Vis ma vie » pour découvrir les métiers de la proximité, permettant à l'ensemble des collaborateurs de mieux comprendre vos attentes et vos besoins. Ce dispositif favorisera une gestion plus fluide de vos demandes grâce à une transversalité accrue entre services, ainsi qu'une meilleure connaissance du patrimoine et de ses enjeux.



**GRENOBLE
HABITAT**



ICI ON AGIT...

ÉNERGIE

Une température maîtrisée

GRENOBLE HABITAT A MIS EN PLACE, SUR SES IMMEUBLES EN CHAUFFAGE COLLECTIF,

des sondes de températures dans deux ou trois logements sélectionnés pour leur orientation et position spécifiques. Ce dispositif permet de relever à distance et en continu leurs températures afin de s'assurer que l'immeuble est correctement chauffé à 19°C en journée et d'ajuster au mieux la courbe de chauffage. Plusieurs axes d'amélioration sont en cours de déploiement pour détecter des pannes de ventilation sur les installations collectives via la pose de capteurs, ou une anomalie, telle que le manque de chauffage, afin de pouvoir y répondre automatiquement. Cela traduit l'engagement de Grenoble Habitat pour le confort de vie des locataires, tout en veillant à la maîtrise des charges.

ENTRETIEN

Entretien et prévention de vos équipements

DANS LE CADRE DE L'ENTRETIEN ANNUEL DE VOTRE ROBINETTERIE PRÉVU DANS LE CONTRAT DE MAINTENANCE,

l'entreprise ISERBA intervendra dans votre logement notamment pour remplacer le joint silicone de votre baignoire ou douche. Ce joint étant à l'origine de nombreux dégâts des eaux, son remplacement préventif limitera la survenance de ces désordres et la mobilisation de votre assurance habitation. Vous pourrez également profiter du passage du technicien pour l'avertir d'une fuite d'eau sur vos équipements sanitaires. L'entreprise vous informera de son passage par voie d'affichage dans le hall de votre résidence. En cas d'indisponibilité, un second passage sera programmé 15 jours après le premier. Par ailleurs, si votre détecteur de fumée n'a pas été changé lors de la campagne de remplacement effectuée en 2025, le technicien en profitera pour le remplacer.



BON À SAVOIR

LES ASCENSEURS SONT DES ÉQUIPEMENTS COMMUNS UTILISÉS QUOTIDIENNEMENT ET SONT **SOUmis à une réglementation renforcée** POUR ASSURER LEUR BON FONCTIONNEMENT ET GARANTIR LA SÉCURITÉ DES USAGERS.

En cas de panne avec des personnes à l'intérieur de la cabine, le délai réglementaire pour procéder à leur désincarcération est de 60 minutes maximum. L'ascensoriste est responsable de cette intervention dans le délai imparti. Si aucun technicien n'est disponible, les pompiers sont alors appelés à intervenir. Notez qu'une porte d'ascenseur forcée peut entraîner une immobilisation de l'appareil de 1 à 5 semaines, avec des coûts de réparation pouvant atteindre 6 000 €. En cas de blocage, merci d'utiliser le bouton d'appel et d'attendre l'arrivée des secours.

L'ascenseur est un équipement essentiel, nous vous demandons d'en prendre le plus grand soin et de respecter les consignes d'utilisation.



Question Réponse

Une question sur votre logement ?
Grenoble Habitat vous accompagne.

LA QUESTION

L'assurance habitation est-elle obligatoire ?

Cette assurance est obligatoire et doit être présentée à Grenoble Habitat dès la signature du bail et lors du renouvellement du contrat. Elle est valable un an et doit être renouvelée chaque année. Veillez à ce que tous vos locaux (logement, garage, cave, etc.) soient bien déclarés dans votre contrat. Elle vous couvre notamment contre les risques d'incendie, de dégât des eaux, de vol, etc. Elle doit contenir une responsabilité civile pour les dommages que vous pourriez causer à d'autres personnes.



LE CHIFFRE

359

C'est le nombre de **nouveaux ménages** qui ont emménagé au sein de nos résidences livrées en 2025.
Soyez les bienvenus !



L'AGENDA

28 MARS 2026

URBAN CROSS GRENOBLE

En solo, en équipe ou en tant que bénévole, participez à cet évènement sportif atypique mi-urbain, mi-nature au cœur du parc Jean Verlhac, le poumon vert de la Villeneuve.

Plusieurs parcours sont proposés : marche de 5 km, courses adultes de 5 km, 10 km, ou un relais de 4 x 2,5 km, ainsi que des courses enfants de 0,5 km, 1 km ou 2 km. Retrouvez toutes les informations pratiques sur <https://www.urban-cross-grenoble.fr/>

**DU 3 FÉVRIER
AU 31 MARS 2026**

PERMANENCES RÉGULARISATION DES CHARGES

Elles ont lieu tous les mardis de 14h à 16h, sans rendez-vous, au siège de **Grenoble Habitat** 44 avenue Marcelin Berthelot



Anti-fraude

Prévenir la fraude : les bons gestes à adopter

Les tentatives de fraude se multiplient, et il est essentiel de rester vigilant face aux escroqueries visant à récupérer vos informations bancaires et personnelles ou à détourner vos paiements.

Dans ce dossier, nous vous expliquons comment identifier une tentative de fraude et vous donnons les bons réflexes à adopter pour vous protéger.

COMMENT AGISSENT LES FRAUDEURS ?

Les fraudeurs utilisent divers moyens pour vous joindre et tenter de vous arnaquer. Le plus souvent, ils vous contactent par téléphone, SMS ou email. Ils peuvent se faire passer pour un collaborateur de Grenoble Habitat, pour inspirer confiance, en utilisant des éléments crédibles : logo, nom de salariés, adresse, montant des loyers, vos informations personnelles...

Le but est de vous inciter à leur transmettre vos informations bancaires ou à effectuer des paiements vers des comptes frauduleux, en invoquant des prétextes tels que : « Votre RIB a été perdu dans notre base de données », « Le bailleur a changé de banque, merci de verser votre loyer sur ce nouveau compte ». Bien souvent, ces messages visent à créer un sentiment d'urgence et de confusion pour vous pousser à agir rapidement, sans réfléchir.

COMMENT SE PROTÉGÉR ?

Voici quelques bonnes pratiques à adopter pour éviter de mordre à l'hameçon et être victime d'une fraude.

1. NE JAMAIS RÉPONDRE AUX SOLICITATIONS SUSPECTES

→ Si vous recevez un appel, un SMS ou un e-mail que vous jugez suspect, ne répondez pas et ne fournissez aucune information personnelle ou bancaire.

2. NE JAMAIS COMMUNIQUER VOTRE RIB PAR TÉLÉPHONE OU PAR E-MAIL

→ Grenoble Habitat ne vous demandera jamais votre RIB de cette manière. Si vous recevez une demande pour communiquer vos coordonnées bancaires, soyez très prudent.

3. PRIVILÉGIEZ DES MOYENS DE PAIEMENT SÉCURISÉS

→ Nous vous recommandons de mettre en place des solutions de paiement sécurisées, telles que le prélèvement automatique ou le vIBAN, soit un IBAN unique et personnel. Ces méthodes vous permettent de sécuriser vos paiements et de limiter toute tentative de fraude.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou pour mettre en place des solutions de paiement sécurisées. Nous restons à votre disposition pour vous accompagner et vous aider à protéger vos informations personnelles.

CENTRE DE RELATION CLIENTÈLE
Du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h
04 76 84 03 44
locataire@grenoblehabitat.fr •

QUE FAIRE EN CAS DE FRAUDE ?

Si malgré tout, vous êtes victime d'une fraude, voici les étapes à suivre pour limiter les dégâts :

1. CONTACTEZ IMMÉDIATEMENT VOTRE BANQUE

→ Prévenez votre banque dès que vous constatez un virement suspect ou que vos informations bancaires ont été communiquées à un tiers non autorisé.

2. INFORMEZ GRENOBLE HABITAT

→ Même en cas de doute, rendez-vous à l'accueil de Grenoble Habitat pour signaler l'incident. Transmettez-nous le message frauduleux que vous avez reçu, afin que nous puissions prendre les mesures nécessaires.

3. CHANGEZ VOS MOTS DE PASSE

→ Si vous avez communiqué des informations sensibles par e-mail, il est recommandé de changer le mot de passe de votre compte e-mail pour renforcer la sécurité.

4. DÉPOSEZ PLAINE

→ Il est important de signaler l'incident à la Police ou à la Gendarmerie pour qu'une enquête puisse être ouverte.

5. SIGNALEZ L'ESCRÖUERIE

→ Vous pouvez signaler l'escroquerie en ligne sur la plateforme Pharos : www.internet-signalement.gouv.fr Ce site est le portail officiel de signalement des contenus illicites de l'internet.





LA PAROLE

AUX FÉDÉRATIONS DE LOCATAIRES

CLCV Isère

Plus de pénalités contre les ascensoristes défaillants

L'ascenseur est le symbole du bon fonctionnement d'une résidence et de la satisfaction des locataires. En cas de panne, c'est avant tout l'ensemble des habitants qui en subit les conséquences (manque d'entretien et de financement, vandalisme). Pour de nombreux ménages handicapés ou âgés, une panne est la différence entre une vie normale et l'isolement. Pour pallier la défaillance des ascensoristes, nous demandons des pénalités plus importantes pour les inciter à intervenir plus rapidement et à constituer des stocks de pièces de rechange, souvent à l'origine des retards ainsi qu'une indemnisation des locataires lésés à la hauteur du préjudice subi.

04 76 22 06 38
isere@clcv.org
www.clcv-isere.org

•
31 rue Alfred de Musset
38100 Grenoble

CNL Isère

Élections de représentants de locataires 2026 : mobilisons-nous !

Fin 2026 auront lieu les élections des représentants des locataires dans le logement social. Les administrateurs élus sont essentiels : ils portent la voix des locataires, interpellent le bailleur en siégeant aux différentes instances. La CNL s'engage à défendre vos droits pour un logement digne et des loyers modérés !

04 38 86 11 36
contact@cnl-isere.fr
www.lacnl38.com
•
6 rue Berthe de Boissieux
38000 Grenoble

CSF 38

Appel à candidature !

2026 sera une année d'élections de vos représentants au Conseil d'Administration de Grenoble Habitat. Nous appelons les locataires investis dans leur résidence ou leur quartier à nous rejoindre ! Avec la CSF, vous mettez votre expertise au profit de tous et vous faites avancer les revendications : entretien et amélioration du bâti, maîtrise des charges et des loyers, gestion du quotidien... Seuls, on ne pèse rien, ensemble nous sommes plus forts ! Rendez-vous le 22 janvier à 18h au 8Bis Rue Hector Berlioz à Grenoble.

04 76 44 57 71
udcsf38@la-csf.org
www.lacsf38.org
•
8 bis rue Hector Berlioz
38000 Grenoble

CGL 38

Meilleurs vœux pour 2026

En cette période de fêtes, il conviendrait de penser à ceux ou à celles qui n'auront pas la chance de passer ces fêtes en famille, au chaud. Plusieurs familles ont passé des jours et des nuits dans un hall de la métropole, presque abandonnés à leur sort alors qu'ils ne demandent qu'un logement, pour pouvoir être au chaud avec leurs enfants, et un toit sur la tête. Dans ce monde où l'égoïsme devient une manière de vivre, essayons de ne pas sombrer dans cet obscurantisme. Ce n'est qu'en se soutenant les uns les autres que l'on pourra apporter des améliorations dans ce monde. Mais n'oublions pas de prendre de bonnes résolutions. La CGL-UD 38 vous souhaite une année 2026 pleine de joie, de bonheur, de santé et d'amour.

06 59 73 58 36
cglisere@gmail.com
www.lacgl.fr
•
7 rue Malakoff
38000 Grenoble

DAL38

Venez à notre rencontre

Cet automne a été marqué par des expulsions massives, en particulier dans le quartier de l'Arlequin et de la Place des Géants. Le DAL38 organise des permanences les 3 premiers mardis de chaque mois, de 17h30 à 19h30 au 20b avenue Malherbe à Grenoble. Si vous êtes concerné ou vous connaissez quelqu'un en difficulté, il n'est jamais trop tard : surtout venez nous voir et faites passer le mot. Grâce à nos mobilisations collectives, nous avons pu empêcher de nombreuses expulsions, même quand il semblait être trop tard. Retrouvez nos mobilisations en cours sur nos réseaux sociaux !

06 41 30 55 18
dal38@droitulogement.org
www.droitulogement.org
•

•
Chez Solidaires Isère
3 rue Fredérico Garcia Lorca
38100 Grenoble

DIRECTEUR DE
LA PUBLICATION
Gabriel Sibille
Directeur Général
—
RÉDACTION
**Service
communication**
—

www.grenoble-habitat.fr

GRENOBLE HABITAT
44 avenue Marcellin Berthelot
CS 82625 | 38036 Grenoble
locataire@grenoble-habitat.fr
04 76 84 03 44


**GRENOBLE
HABITAT**